

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2024 - 243

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°6 BAP E " Expert-e en calcul scientifique " est composé comme suit :
-------------------------	---

<u>Présidente :</u>	Mme Mélanie PELEGRINI-ISSAC IR – Inserm
<u>Experts :</u>	Mme Leila AZIZI IR – Inserm M. Samuel GRANJEAUD IRHC – Inserm
<u>Représentants :</u>	M. Claude INSERRA MCU - Université Lyon M. Emmanuel GAUTIER CRCN - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Ibrahima DIALLO IR - Inserm

Fait à Paris, le 4 septembre 2024

Pour le Président-directeur général,